



CELIDI – Site de Vanzay

Ouvert depuis juillet 2025





Un site engagé pour la préservation des ressources naturelles

Le site Celidi est une plateforme multi-activités dédiée au recyclage, au réemploi et à la valorisation des matériaux issus des chantiers. En donnant une seconde vie aux matériaux inertes, il contribue au développement de l'économie circulaire et participe à la préservation des ressources naturelles en limitant le recours aux matériaux d'extraction.

Implanté sur une ancienne carrière à ciel ouvert autorisée en 1976, le site s'inscrit également dans une démarche de réhabilitation environnementale. Les matériaux accueillis sont réemployés pour remodeler progressivement le terrain et reconstituer la topographie naturelle du site. Cette remise en état favorise son intégration paysagère et contribue au renforcement de la biodiversité.

Autorisé le 1er février 2023 pour une durée de 22 ans, le projet comprend 20 années de remblaiement, suivies de 2 années dédiées à la finalisation de la remise en état.

Les activités du site :

- **Réemploi des terres inertes (ISDI)** pour la remise en état de l'ancienne carrière.
- **Recyclage des déchets inertes** (béton, gravats, etc.) afin de produire des matériaux recyclés et de préserver les ressources naturelles.
- **Accueil de déchets verts** pour la production de terre végétale.
- **Traçabilité des déchets**, garantissant le respect de la réglementation et des exigences environnementales.
- **Négoce et vente de matériaux**, avec une offre intégrant des matériaux recyclés issus de la valorisation des déchets de chantier.

Au travers de ces activités, Celidi accompagne les acteurs du BTP dans une gestion plus responsable des matériaux, en conciliant performance, valorisation des déchets et protection de l'environnement.



Le recyclage des matériaux : donner une seconde vie aux ressources

Chaque chantier de déconstruction génère d'importants volumes de matériaux tels que le béton (ferraillé ou non), les briques, les tuiles ou encore les gravats inertes. Plutôt que d'être considérés comme des déchets, ces matériaux peuvent devenir de nouvelles ressources.

Le site Celidi les accueille, les trie et les recycle afin de produire des matériaux recyclés destinés à être réutilisés sur de nouveaux chantiers. Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire : les matériaux issus de la déconstruction sont valorisés pour limiter l'extraction de ressources naturelles et réduire la production de déchets.

La plateforme reçoit exclusivement des déchets inertes non dangereux. Ces matériaux ne subissent aucune transformation physique, chimique ou biologique susceptible de présenter un risque pour l'environnement ou la santé humaine, ce qui garantit un recyclage dans des conditions maîtrisées.

En transformant les déchets de chantier en matériaux réutilisables, Celidi contribue à préserver les ressources naturelles, à réduire l'empreinte environnementale du secteur du BTP et à favoriser une gestion plus durable des matériaux.

Une traçabilité garantie

Chaque chargement est suivi depuis son chantier d'origine jusqu'à son arrivée sur la plateforme. Cette traçabilité assure le respect de la réglementation en vigueur, garantit la qualité des matériaux recyclés et contribue à la protection de l'environnement.

Un site encadré et contrôlé par les services de l'État

Le site de Celidi est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation est autorisée par arrêté préfectoral et soumise à des règles strictes visant à protéger l'environnement et la santé publique. Les services de l'État, notamment la DREAL, réalisent des contrôles afin de vérifier le respect de ces obligations.

Un suivi environnemental est également assuré tout au long de l'exploitation. Des mesures de bruit, de poussières et de qualité des eaux sont réalisées à intervalles réguliers afin de s'assurer que l'activité du site n'a pas d'impact significatif sur son environnement. Ces contrôles permettent de garantir une exploitation respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des habitants.

La valorisation des terres : réaménager le site durablement

Les chantiers de terrassement génèrent d'importants volumes de terres excavées nécessaires à la préparation des futures constructions. Bien qu'elles soient considérées comme des déchets inertes au sens de la réglementation, ces terres ne peuvent pas être recyclées en matériaux de construction en raison de leurs caractéristiques. Elles peuvent toutefois être valorisées dans le cadre de projets de réaménagement.

Le site accueille ces terres afin de remettre en état l'ancienne carrière. Leur utilisation permet de reconstituer le relief naturel du site tout en évitant le recours à des matériaux d'extraction. Cette valorisation s'inscrit pleinement dans une démarche de gestion responsable des ressources et d'économie circulaire.

Le projet de réaménagement a été conçu pour recréer des milieux naturels diversifiés et renforcer l'intérêt écologique du site. Il prévoit notamment de :

- Créer des secteurs boisés et des zones humides favorables à la biodiversité ;
- Aménager des espaces enherbés ouverts à fort intérêt écologique ;
- Assurer une intégration harmonieuse du site dans le paysage local ;
- Favoriser le retour et le développement de la faune et de la flore ;
- Préserver et développer l'usage pastoral du secteur.

À terme, cette remise en état permettra de transformer l'ancienne carrière en un espace mieux intégré à son environnement, conciliant restauration paysagère, préservation de la biodiversité et valorisation durable des terres inertes.

Modélisation Initial du site



Modélisation du site en
fonctionnement



Modélisation du site réaménagé

